Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 16 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

19-143

OBJET : Approbation de la zone de préemption Espace Naturel Sensible (ZPENS) du Bois Saint-Martin sur la commune de Villiers-sur-Marne avec délégation du droit de préemption à l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la région d'Ile-de-France.

Membres en exercice	**90**
Présents titulaires	**59**
Représentés	**23**
Absents	**8**

Votants	**82**
Abstention	**0**
Suffrages exprimés	**82**
Pour	**82**
Contre	**0**

Présents :
Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, François COCQ, Isabelle DALLEAU, Alain DEGRASSAT, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI

Représentés :
Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Patrick BEAUDOUIN représenté par Jacques JP MARTIN, Jean-Luc CADEDDU représenté par Christine RASETTI, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Chantal CANALES représentée par Christel ROYER, Nicole CERCLEY représentée par Sylvain BERRIOS, Sabine CHABOT représentée par Germain ROESCH, Michèle CHARBONNEL représentée par Mary France PARRAIN, Stéphane CHAULIEU représenté par Annie TRICOCHE, Thierry COUSIN représenté par René GAILLARD, Florence CROCHETON représentée par Jean-Jacques GRESSIER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Jean-Marc BRETON, Christian FAUTRE représenté par Gérard LAMBERT, Delphine FENASSE représentée par François COCQ, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent JEANNE représenté par Michel DUVAUDIER, Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Dominique LE BIDEAU représenté par Charlotte LIBERT ALBANEL, Sergine LEFIEF représentée par Chrysis CAPORAL, Marc MEDINA représenté Florence HOUDOT, Michel OUDINET représenté par Jean-Philippe BEGAT, Pascale TRIMBACH représentée par Igor SEMO, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

Absents : Clémence AVOGNON ZONON, Christian CAMBON, Nicolas CLODONG, Nassim LACHELACHE, Alain PAVIE, Régis PIO, Sylvie TRICOT DEVERT, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191216-DEL19-143-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

OBJET : Approbation de la zone de préemption Espace Naturel Sensible (ZPENS) du Bois Saint-Martin sur la commune de Villiers-sur-Marne avec délégation du droit de préemption à l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la région d'Ile-de-France

LE CONSEIL DU TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5219-5 ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 215-1, R. 215-1, L. 113-1, et L. 113-8 à 18 ;

VU la délibération du Conseil départemental du Val-de-Marne n° 2018-3-4.5.26 du 25 juin 2018 approuvant le nouveau Plan Vert 2018-2028,

VU la délibération du Conseil départemental du Val-de-Marne n° 2018-3-4.5.27 du 25 juin 2018 approuvant la première phase du Schéma des Espaces Naturels Sensibles 2018-2028,

VU la délibération de l'AEV de la région d'Ile-de-France n° 19-039 du 2 avril 2019 demandant la création par le Département du Val-de-Marne de l'ENS du Bois Saint-Martin, avec délégation du droit de préemption à l'AEV, au Plessis-Trévise et à Villiers-sur-Marne,

VU la délibération du Conseil départemental du Val-de-Marne n°2019-5-4.1.17 du 14 octobre 2019 portant création d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible (ENS) avec zone de préemption sur le Bois Saint-Martin au Plessis-Trévise et à Villiers-sur-Marne,

VU la délibération n°17-44 portant sur la délégation du Droit de Préemption Urbain de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois à la commune de Villiers-sur-Marne uniquement pour la zone U du Plan Local d'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Villiers-sur-Marne, approuvé le 28 août 2013, modifié les 25 septembre 2015, 17 décembre 2015, 2 mai 2017 et 25 mars 2019, mis à jour les 23 novembre 2017, 14 janvier 2019 et 28 janvier 2019,

CONSIDERANT qu'au vu du Plan Local d'Urbanisme de Villiers-sur-Marne, le Bois Saint-Martin est située en zone N, en qualité d'Espace Boisé Classé (EBC),

CONSIDERANT les enjeux en termes de résorption de zone de carence en espace de nature ouvert au public, de gestion d'espace naturel et d'actions en faveur de la biodiversité,

CONSIDERANT l'importance du projet d'ouverture au public du Bois Saint-Martin de façon maîtrisée s'inscrivant dans les orientations du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion, et politique de l'habitat en date du 22 novembre 2019,

DELIBERE

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191216-DEL19-143-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

ARTICLE 1 :

APPROUVE la zone de préemption Espace Naturel Sensible (ZPENS) du Bois Saint-Martin sur la commune de Villiers-sur-Marne avec délégation du droit de préemption à l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la région d'Ile-de-France, telle qu'elle est annexée à la présente.

ARTICLE 2 :

DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ainsi qu'en mairie de Villiers-sur-Marne et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Territoire-Paris Est Marne & Bois 8

Jacques JP MARTIN

La présente délibération publiée le 19.12.2019
est exécutoire à la date du 19.12.2019
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le 19.12.2019

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191216-DEL19-143-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

CRÉATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE DU BOIS SAINT-MARTIN

COMMUNES DE VILLIERS-SUR-MARNE/ LE PLESSIS-TRÉVISE

PLAN DE SITUATION

0 1 2 3 km

ENS créé en Seine- Saint-Denis

ENS à créer en Val-de-Marne

N

VAL de MARNE
Le département

DEVP 25 JUILLET 2019

SOURCES: CD94 -CD93 -IDF

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191216-DEL19-143-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

CRÉATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE
DU BOIS SAINT-MARTIN
COMMUNES DE VILLIERS-SUR-MARNE/ LE PLESSIS-TRÉVISE

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191216-DEL19-143-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

ÉTAT DU FONCIER
ESPACE NATUREL SENSIBLE DU BOIS-ST-MARTIN

VILLIERS-SUR-MARNE / LE PLESSIS-TRÉVISE

PARCELLES	COMMUNES	SUPERFICIE m2	STATUT PARCELLE
AC0478	Le Plessis-Trévise	45621	PERSONNES PHYSIQUES
AH0337	Villiers-sur-Marne	20492	PERSONNES PHYSIQUES
AH0338	Villiers-sur-Marne	3166	PERSONNES PHYSIQUES
AH0339	Villiers-sur-Marne	26941	PERSONNES PHYSIQUES
AH0340	Villiers-sur-Marne	1059	PERSONNES PHYSIQUES

EXTRAIT DE FICHE CADASTRALE
SUPERFICIE DE L'ENS 97 279 m2

* Parcelle AC477 non comprise dans l'ENS

VAL de MARNE
Le département
DEVP 25 juillet 2019

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20191216-DEL19-143-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019